

liaison

ILLUSTRATION DE COUVERTURE © AGENCE TAURINE/ADOBESTOCK



DOSSIER :
FAUT-IL
CONSTRUIRE
DE NOUVEAUX
RÉACTEURS
NUCLÉAIRES ?





SÉMINAIRE RÉGIONAL SUR LES FORÊTS FRANCILIENNES ACADÉMIE DU CLIMAT PARIS 8 JUIN



Sur le thème « Préserver les forêts en Ile-de-France, un enjeu vital. Regards croisés sur l'avenir des forêts franciliennes », FNE Ile-de-France organise une rencontre entre tous les acteurs concernés par la forêt et la filière du bois.

Associations, scientifiques, élus, institutions, propriétaires, professionnels de la forêt et du bois vont échanger, dialoguer et partager leurs expériences pour une vision partagée de l'avenir souhaitable de nos forêts franciliennes.



78 VICTOIRE À GROSROUVRE

À Grosrouvre dans les Yvelines les associations membres du collectif JADE et l'association Sauvons les Yvelines ont eu gain de cause dans un combat mené depuis 2021 suite à l'abattage par trois personnes d'une centaine de chênes centenaires pour « coupe d'amélioration ». Fin décembre 2022, le verdict du tribunal de Versailles

a donné raison aux associations : les trois parcelles détruites devront être reboisées sous six mois et les responsables devront aussi verser 27 500 € d'amende et dommages et intérêts à l'État et aux parties civiles. Avec l'explosion du prix du bois, ce type de dossiers se multiplient en Ile-de-France.



78 POINTE DE VERNEUIL PLUS QUESTION D'Y CONSTRUIRE UNE MARINA

Les étangs de l'île de Loisirs du Val de Seine sont l'un des sites les plus importants pour les oiseaux hivernant en Ile-de-France. Malgré cela, le PLUi de la communauté de communes « Grand Paris Seine et Oise » avait rendu constructible en 2020 la pointe de Verneuil, ancienne zone d'activités au cœur de cette base de loisirs. Le groupe Bouygues Immobilier y projetait de construire une marina de 600 logements.

ADIV-Environnement et la LPO ont attaqué le PLUi au tribunal administratif de Versailles qui leur a donné raison, considérant que le PLUi était contraire aux enjeux environnementaux de la zone. Même si le projet a été depuis abandonné ce jugement constitue une victoire pour les associations.



92 ÎLE SEGUIN CENTRALE UN COMPROMIS PERMET UNE SORTIE DU TUNNEL

À Boulogne, les six associations requérantes* contre le projet de bureaux de Bouygues Immobilier (BI) pour l'île centrale, dit projet « Vivaldi », ont trouvé un accord avec BI et la SPL (Société publique locale Val-de-Seine Aménagement) pour un aménagement de l'île plus équilibré, moins dense, moins haut et plus végétal.

L'accord porte sur

- une suppression du bâtiment de la Halle pour agrandir le parc public,
- la réduction des hauteurs des cinq immeubles restants en supprimant l'émergence de l'immeuble B1 et un

étage courant sur tous les immeubles. - la mise en œuvre d'un plan de végétalisation global des espaces publics de l'île. Le parc public passera de 1,5 à 3,5 hectares. - l'institution d'un comité de suivi qui garantira aux associations un aménagement concerté pour viser l'idée d'une île-jardin.

* Environnement 92, Association Rives de Seine, Comité de sauvegarde des sites de Meudon, France Nature Environnement Ile-de-France, La Seine n'est pas à vendre, Nous sommes Boulogne.

FNE ILE-DE-FRANCE ENGAGE LES COMMERÇANTS DANS LA SOBRIÉTÉ LUMINEUSE



FNE Ile-de-France vient de se doter d'un nouvel outil dans la lutte contre la pollution lumineuse : la charte chauve-souris qui engage les commerçants, qui souhaitent la signer, à éteindre leurs vitrines et enseignes au moment de la fermeture du commerce ainsi qu'à renoncer à installer des écrans numériques. En échange de cet engagement, les commerçants ou exploitants de bureaux reçoivent un macaron chauve-souris à coller sur leur vitrine pour afficher leurs valeurs.

Ce macaron nous permet de valoriser une positive évolution des pratiques et d'accompagner les acteurs économiques dans la sobriété énergétique et lumineuse.

LIER LE SOCIAL ET L'ÉCOLOGIE

UNE EXIGENCE VITALE

Ecoanxiété et colère montent devant la destruction des milieux naturels, dans notre région comme ailleurs car, malgré la succession des COP et des rapports du GIEC, force est de constater l'absence de réponses efficaces de la part des gouvernements face au changement climatique et à ses conséquences.

À la sortie de la période difficile de la pandémie, avec la montée du conflit en Ukraine qui ébranle notre confiance dans la paix et renchérit le coût de l'énergie au quotidien, comment s'étonner que la mobilisation sociale en France connaisse un regain spectaculaire avec la réforme des retraites.

Lutter efficacement contre les facteurs du réchauffement climatique et contre la destruction de la biodiversité nous incite à innover dans l'emploi, notamment dans les secteurs d'activités de la transition écologique. Nous voulons répartir les efforts économiques et sociaux de manière plus juste, pour que les mesures prises soient acceptées par toutes et tous. Se pose dès lors la question du travail, de son sens, de sa valeur et de sa durée. Faut-il travailler et produire davantage et plus longtemps, alors que notre planète est déjà exsangue ?

Quelles conditions de vie, en matière de vie professionnelle comme en matière de qualité de vie, souhaitons-nous pour nos enfants ? Les jeunes générations sont d'ailleurs très mobilisées pour articuler leurs engagements en faveur d'un monde durable et leur activité professionnelle.

Dans ce numéro de *Liaison*, FNE Ile-de-France, respectueuse de la diversité des opinions, aborde plusieurs des grands débats sur la nécessaire transformation de notre société et de notre région : le dossier central est consacré à l'énergie nucléaire, au cœur du débat public national avec le projet du gouvernement d'ouvrir de nouveaux EPR, décision déjà quasiment sur les rails. Mais nous donnons aussi la parole à nos associations de terrain sur les transports, les menaces contre les espaces naturels qu'il s'agisse d'une bassine dans le Vexin ou de projets routiers en vallée de Seine.

Nous souhaitons que le social et l'écologie parlent d'une même voix, pour la vie de demain.

Le Bureau de FNE Ile-de-France

SOMMAIRE



05



14



18

PARIS

Révision du plan local d'urbanisme : la densité en question à Paris **04**

VAL-D'OISE

Dans le Vexin français une bassine illégale **05**

SEINE-ET-MARNE ET SEINE-ST-DENIS

Climat, biodiversité, et santé aux oubliettes **06 - 07**

ESSONNE

Malessherbes - Corbeil - Paris vers une liaison performante et sans correspondance **08**

YVELINES

Un nouvel axe routier en vallée de Seine une bien mauvaise idée **09**

VAL-DE-MARNE

Joinville-le-Pont Un quartier et une école à la place d'une friche polluée **10**

HAUTS-DE-SEINE

Soutien européen de la cité-jardin de la Butte rouge **11**

HAUTS-DE-SEINE

L'État va détruire des bureaux pour refaire des bureaux à Malakoff ! **12**

DOSSIER

« Faut-il construire de nouveaux réacteurs nucléaires ? » **13 - 16**

TRANSPORTS

Voitures électriques halte aux mastodontes ! **17**

TRANSPORTS

Se déplacer en Ile-de-France des innovations à l'essai **18**

TRANSPORT AÉRIEN

Comme à l'aéroport d'Amsterdam, le trafic doit être limité à Roissy **19**

ÉNERGIE

Un projet de parc photovoltaïque respectueux de l'environnement **20**

FORMATION

FNE Ile-de-France visite un site de stockage d'amiante à Saint-Martin-du-Tertre (95) **21**

POINT DE VUE JURIDIQUE

Les écologistes, étonnantes victimes de la lutte antiterroriste **21**

BIODIVERSITÉ

La fouine et le renard, coupables ou victimes ? **23**

À LIRE

La ville stationnaire et *Les révoltes du ciel* **24**

Révision du plan local d'urbanisme : la densité en question à Paris

La révision du plan local d'urbanisme de Paris est à mi-parcours ; FNE Paris a publié, dans le cadre de la concertation, des contributions et des cahiers d'acteurs. Elle a organisé, à l'automne dernier, une rencontre sur la densité avec les associations et les représentants des groupes politiques du conseil de Paris.

Au moment où nous avons l'opportunité de modifier les règles d'urbanisme pour les vingt à trente années à venir dans le contexte préoccupant du changement climatique, il faut noter les injonctions contradictoires de la Mairie de Paris, prônant, en même temps, une ville toujours plus dense et une ville plus verte ainsi que l'illusion d'une croissance infinie dans un territoire limité, n'offrant quasiment plus de réserves foncières.

Dans une tribune au JDD d'octobre 2022, le bureau de FNE Paris a déploré que « pour l'exécutif parisien, la densité semble se limiter au nombre d'habitants à l'hectare et que sa conviction repose sur une stabilisation de la population résiduelle au cours des prochaines années ». Moyennant quoi, « la Mairie évoque la nécessité de continuer à construire à Paris » tout en reconnaissant, par ailleurs, qu'il y a urgence à sanctuariser et à développer les espaces de nature de pleine terre dans une ville où, aujourd'hui, chaque Parisien ne dispose que de 3 m² d'espaces verts accessibles (sans les bois), alors que l'OMS préconise un minimum de 10 m² par habitant !

CHAPELLE INTERNATIONALE, UN EXEMPLE DE DENSITÉ SUR LE MODÈLE DU SIÈCLE DERNIER

La carence en espaces verts est tout à fait impressionnante à Paris avec des projets urbains trop denses, notamment sur les friches ferroviaires à l'instar de Chapelle Internationale, site enclavé du 18^e arrondissement à proximité de la porte de la Chapelle (asa-pne.over-blog.com).

Une opération pourtant récente, mais construite sur le modèle de l'urbanisme du siècle dernier où le béton est roi sur une emprise de 150 000 m² de surface de plancher,

1 100 logements, 35 000 m² de bureaux proposés et seulement 22 000 m² d'espaces publics dont 11 000 m² d'espaces végétalisés morcelés, soit... 7% de l'emprise totale ! Une couverture végétale très insuffisante, de nature à créer les conditions d'un immense îlot de chaleur urbain en périodes caniculaires dont on sait qu'elles deviendront de plus en plus fréquentes !

Cet exemple est révélateur, mettant en évidence le déséquilibre flagrant entre densité du bâti et espaces végétalisés. Il n'est pas conforme à ce que doit être un nouveau PLU dit « bioclimatique » où la maîtrise de la densité, la sobriété foncière, la protection du plein sol et le développement des espaces de nature doivent devenir des règles intangibles.

Enfin, la crise sanitaire a révélé que les enjeux d'urbanisme et de santé publique sont intrinsèquement liés. Selon Cadre de Ville*, 70% des facteurs qui affectent la santé d'une population sont liés à une politique d'aménagement et d'urbanisme.

Ainsi, dans le contexte de désordre environnemental, il est urgent que « notre modèle de ville soit repensé », selon les mots de l'urbaniste-architecte Jacques Ferrier.

*cadredeville.com

Oliver ANSART

Président d'ASA PNE
Administrateur de FNE Paris

VINGT ANS DE PARTICIPATION CITOYENNE

À l'occasion des vingt ans de la concertation de la ZAC Pajol, ASA PNE en partenariat avec l'ENSA La Villette organise une rencontre-débat le jeudi 16 mars 2023, à 19 heures, à l'auberge de jeunesse Yves-Robert de la halle Pajol - 20, esplanade Nathalie-Sarraute (Paris 18^e).

Informations et inscriptions : asa.pne18@laposte.net



Dans le Vexin français une bassine illégale

Bantheu est un charmant village de 150 habitants du Parc naturel régional du Vexin français (PNR), situé à 22 km au nord-ouest de Pontoise. Un jour apparut une mégabassine près du village. Inquiétudes. Renseignements pris, la retenue d'eau n'a aucune autorisation. Le combat commence.



© Jean Lyon

La SCEA société civile d'exploitation agricole et avicole de Bantheu a déposé en préfecture du Val-d'Oise, le 13 juillet 2022, un dossier pour un forage d'irrigation sur la commune de Bantheu. La préfecture y répond par un avis favorable daté du 17 août 2022, avis complété par une interdiction de commencer les travaux avant le 13 septembre. Courant juillet, témoignages des habitants et photographies prises confirment que le forage est déjà terminé et la bassine bien en place.

Un courrier de la préfecture du Val-d'Oise du 29 septembre 2022 annule et remplace l'avis du 17 août par un nouvel avis favorable pour une autorisation de prélèvement et de création d'un bassin de rétention. Première apparition officielle de la bassine !

La SCEA est convoquée le 30 août par la mairie de Bantheu qui la met en demeure de régulariser la situation en déposant un permis d'aménager et de cesser tous les travaux de quelque nature qu'ils soient sur ce terrain. Une demande de permis d'aménager est donc déposée le 19 septembre auprès du pôle urbanisme et de l'Unité départementale d'architecture et du patrimoine du Val-d'Oise

pour la « création d'une réserve d'eau (bassin) utilisant l'eau d'un forage situé sur la même parcelle ». Cette demande est toujours à l'instruction à la préfecture alors qu'il ne reste qu'à la remplir avec 28000 m³ d'eau pompée à 110 m dans la nappe phréatique pour irriguer 350 ha de cultures.

« L'EAU
N'APPARTIENT
À PERSONNE ET
DOIT ÊTRE GÉRÉE
COMME UN BIEN
COMMUN. »

Au moment où l'approvisionnement en eau potable, souvent de qualité médiocre, des habitants du Val-d'Oise est confronté à une

raréfaction de la ressource, selon les derniers bulletins du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ou de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, il devient non seulement indispensable, mais urgent, que tous les acteurs concernés du Val-d'Oise (préfecture en tête, PNR, chambre d'agriculture, communautés de communes, mairies, associations) engagent rapidement une large concertation sur la gestion et la qualité de la ressource en eau ainsi que sur son partage entre les différents consommateurs.

Le 24 janvier, soit quelques jours avant la manifestation organisée à Bantheu par les associations VOE, Les Amis de la Terre, la Confédération paysanne, FNE Ile-de-France et Demain le Vexin, un communiqué de presse émanant de la préfecture précise que le projet n'est pas conforme à la réglementation et « ordonne la remise en état du site ». Un bien curieux parcours administratif !

✍ Jean LYON

Président de Demain le Vexin

« Ces mégabassines se développent partout en France et les polémiques sur leur nécessité enflent jusqu'à devenir violentes. Elles sont le fait d'une minorité d'agriculteurs qui s'accaparent un bien commun dont ils privent les autres usagers.

Stocker l'eau pour l'irrigation se fera au détriment de l'environnement et de la consommation en eau potable. Les bassines vont exacerber les conflits d'usage. D'autant que ces projets correspondent à une fuite en avant du modèle agricole intensif qui continue de camper sur ses pratiques pour exporter la plus grande partie de sa production sans prendre en compte les modifications du climat.

Le temps est venu d'adapter notre agriculture aux nouvelles conditions climatiques. » - Jean Lyon



© Jean Lyon

Climat, biodiversité, et santé aux oubliettes

La société Placoplatre veut exploiter à « ciel ouvert » le gypse présent sur le site de Vaujours. Ce projet ne résiste pas à l'analyse du point de vue environnemental.

UN SITE FORTEMENT POLLUÉ AUX RISQUES SANITAIRES IMPORTANTS

L'installation d'un fort au-dessus de Vaujours et Courtry a été décidée, en 1874, dans le cadre de l'effort de rénovation de la défense de Paris. Sa construction fut achevée en 1883, mais le fort n'aura finalement aucune utilité militaire. Le Centre d'études de Vaujours (CEV) est créé le 3 juin 1955 pour effectuer toutes les études sur les poudres et explosifs nécessaires à la réalisation d'armes nucléaires. Sous la direction du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), le site devint alors le centre d'études majeur permettant l'élaboration du détonateur de la première bombe atomique française. Pour une partie de ces expériences, de l'uranium a été employé à l'air libre et dans les casemates du fort.

Le CEA ferme le site à la fin de l'année 1997, à la suite de la décision du président de la République de cesser tout essai nucléaire, en y abandonnant de nombreuses pollutions radioactives et pyrotechniques.

À l'issue d'un long processus, les terrains ont été vendus et sont, pour partie (30 ha), propriété de l'entreprise Placoplatre depuis 2010 et, pour l'autre partie (16 ha), propriété de la communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne.

Or, alors que Placoplatre veut exploiter le site, de trop nombreuses inconnues subsistent quant au traitement des pollutions radiologiques et à la prise en compte des risques inhérents. Pour l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), il y a en effet « un enjeu radiologique potentiel pour les terres de surface issues de la découverte du gypse ». Surtout, pour la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD), « la méthodologie mise en œuvre par le bureau d'études Ginger Deleo, mandaté par Placoplatre pour expertiser la radioactivité éventuelle des terrains du "bois nord" souffre de nombreux défauts qui posent question sur la compétence de cet organisme. L'étude réalisée par Ginger Deleo n'est pas conçue pour permettre de répondre à la question de la contamination éventuelle des sols de ce terrain par de l'uranium anthropique. »

Par ailleurs, et malgré ses affirmations, Placoplatre ne peut pas maîtriser l'envol de poussières liées à l'exploitation. En août 2020, les habitants de Claye-Souilly et de Villeparisis ont été recouverts de poussière pendant plus de trois jours, poussières issues des carrières de Placoplatre de « Le Pin ».

Enfin, en matière d'inondations et ruissellements, les études hydrauliques faites par Antéa Group sont sujettes à caution car elles font référence à une occurrence de pluies décennales et ne tiennent pas compte de l'augmentation des phénomènes extrêmes. Les dix-sept arrêtés préfectoraux pour inondations et coulées de boue, pris de 1983 à 2013, sur les communes situées au pied du projet confirment ce risque sous-évalué par Placoplatre.

UN PROJET À L'INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAL CONTESTÉ

En 2018, une concertation a été menée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) sur l'avenir du site. Elle devait permettre de mesurer objectivement les avantages et inconvénients des différents types d'exploitation à ciel ouvert ou en souterrain. Quatre ans après cette concertation, ce bilan n'est pas établi. L'analyse comparative présentée par Placoplatre en enquête publique est jugée par la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) comme « subjective, insuffisamment étayée et parfois biaisée ».

De son côté, Placoplatre affirme être seule capable d'assainir le site du Fort de Vaujours. Or, le projet d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) présenté en enquête publique ne donne aucune certitude sur la poursuite de l'exploitation au-delà de l'autorisation sollicitée à ce jour. Ainsi, au terme de cette autorisation, si elle est accordée, seulement un tiers du site serait réhabilité. En outre, vu l'origine des pollutions, liées aux activités du CEA, le principe du pollueur-payeur impose à l'État de réhabiliter le Fort de Vaujours dans sa totalité, et pas seulement son tiers comme le prévoit Placoplatre.

Mais ce n'est pas tout. En matière d'impact sur le climat et la biodiversité, le projet ne fait pas mieux. L'analyse des émissions de gaz à effet de serre (GES) des différents scénarios étudiés par le bureau d'études Citepa est, elle aussi, biaisée. Elle oublie l'impact des démolitions



Entrée du Fort de Vaujours © Jane Buisson

et sous-estime la disparition des puits de carbone générée par les défrichements et destructions d'espaces forestiers. Par ailleurs, pour extraire une tonne de gypse en souterrain, on émet quatre fois moins de GES que dans une carrière à ciel ouvert.

Sur la biodiversité, Placoplatre se réfugie derrière la « pauvreté » du site. Pourtant, il est en partie inclus au sein de deux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) indique, pour sa part, que le site est un réservoir de biodiversité et un corridor écologique. Ce qui est confirmé par la demande de dérogation déposée par l'industriel pour la destruction d'habitats et la perturbation intentionnelle de trente-deux espèces protégées.

Par ailleurs, sur le massif de l'Aulnoye, le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) met en garde sur les conflits d'usage : « *La préservation ou l'exploitation des ressources stratégiques ne peuvent permettre de contrarier toutes actions qui contribueraient à la préservation de la biodiversité et de la santé des citoyens de ce territoire.* » Or, parallèlement à la biodiversité présente, une importante population vit à proximité immédiate du site : dans un rayon inférieur à trois kilomètres, résident plus de 47 000 personnes et pas moins de quatorze établissements scolaires sont présents dans un rayon de 1,8 km...

UN INTÉRÊT SOCIO-ÉCONOMIQUE LIMITÉ

Si l'accès aux ressources de gypse doit être préservé, les obligations réglementaires issues de la loi AGEC sont tout aussi stratégiques que la bonne utilisation des ressources naturelles. Le recyclage du plâtre doit ainsi être mobilisé autant que le gypse des sous-sols du Fort de Vaujours. Pour Stéphane Bourg, directeur de l'Observatoire français des ressources minérales, « *aujourd'hui, il faut considérer le recyclage comme une mine secondaire* ». Dans le cadre de son projet, Placoplatre ne montre aucune volonté d'engager ces processus d'économie circulaire.

Placoplatre s'acharne également à prétendre que la survie de son usine de Vaujours est directement soumise à l'exploitation à ciel ouvert du Fort de Vaujours. Pourtant, en bordure du Fort de Vaujours, la carrière souterraine de Bernouille produit 300 000 à 400 000 tonnes par an depuis vingt ans sans que cette survie de l'usine proche ne soit remise en cause. De plus, dans le cadre de la dernière enquête publique, la MRAe avait recommandé « *d'analyser les solutions de substitution en intégrant les projections des réserves adjacentes éventuellement exploitables, notamment pour justifier le choix d'une exploitation à ciel ouvert par rapport à une exploitation souterraine.* »

Francis REDON

Président d'Environnement 93

Claude GAUTRAT

Administrateur de FNE Seine-et-Marne



Une carrière de gypse à ciel ouvert en cours d'exploitation.
Carrière Placoplatre à Villeparisis © Adenca

Ligne S : Malesherbes - Corbeil - Paris vers une liaison performante et sans correspondance

Pour retrouver un lien aujourd'hui brisé entre la grande couronne et Paris, associations et élus proposent de rétablir une équité territoriale en créant une « Ligne S » reliant Malesherbes à Paris par Corbeil-Essonnes.

Depuis quarante ans, les transports du quotidien ont été ignorés alors même que le nombre de logements en petite et grande couronne a explosé, sans réelle politique de l'emploi décentralisée de la région, provoquant la saturation des RER.

LE RER D, UN DÉSASTRE HISTORIQUE, DES SOLUTIONS RATÉES

Ainsi les trajets se dégradent et s'allongent sur le RER D, en parallèle d'un besoin d'offre supplémentaire sur les gares de villes « nouvelles » comme Grigny et Evry Courcouronnes (branche du plateau du RER D).

Une solution proposée par SNCF Mobilités : simplifier la ligne, doubler la fréquence des trains de la branche du Plateau à destination de Paris. Ceci en retirant l'accès à Paris aux usagers des branches de la Vallée (Ris-Orangis, Evry Val de Seine...) et de Malesherbes (Moulin-Gallant, Mennecy, La Ferté Allais...). Solution acceptée par Ile-de-France Mobilités.

Ainsi, depuis décembre 2018 et le Service Annuel 2019, des trains à destination de Paris depuis 1840 sont maintenant terminus Juvisy.

L'exploitation du RER D est donc simplifiée pour la SNCF, mais il fonctionne toujours aussi mal. Et les voyageurs des branches Vallée et Malesherbes se sont orientés vers d'autres moyens de transports sans doute moins écologiques, avec une baisse de fréquentation de 15 à 20% des gares mises en correspondance. Et une souffrance accrue au quotidien pour les 80% de voyageurs qui n'ont pas d'alternative.

USAGERS, ASSOCIATIONS ET ÉLUS SE MOBILISENT POUR TROUVER DES SOLUTIONS

Associations (RER D Val de Seine, D moins très insuffisant, Adumec, Vignette du Respect, Evry-Village, ENE...), communes (Soisy-sur-Seine, Ris-Orangis, Ballancourt, Etiolles, Corbeil-Essonnes) et élus du territoire ont su travailler ensemble pour comprendre la situation, les contraintes et les possibilités. A l'issue d'un premier Forum du RER D Sud, sept préconisations ont été proposées, dont la création d'une ligne S, reliant Malesherbes à Paris en passant par la Vallée.

Cette ligne S permettra à la fois de redonner une liaison directe à Paris à des gares qui l'avaient perdue, et de rapprocher la seconde couronne de Paris, en retrouvant les temps de trajets que l'on observait il y a cinquante ans (par exemple Corbeil-Essonnes à 31 minutes de Paris).

ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS SE SAISIT DU SUJET : LE PROJET PREND CORPS

Une étude commanditée par les communes mobilisées et réalisée par le cabinet suisse SMA démontre la faisabilité technique de cette ligne S à court terme, avec 16 à 33 aller-retours pour Paris par jour.

Grâce cette étude et à l'investissement des usagers et de leurs élus, IDFM, SNCF Réseau et SNCF Mobilités vont maintenant travailler sérieusement la mise en œuvre de cette ligne S.

La partie n'est pas encore gagnée, et la pérennisation de la ligne S passera par la réalisation de travaux importants dans le secteur de Bercy, travaux dont le financement doit encore être acté entre l'État et la Région Ile-de-France dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER). Mais le projet est sur la bonne voie.

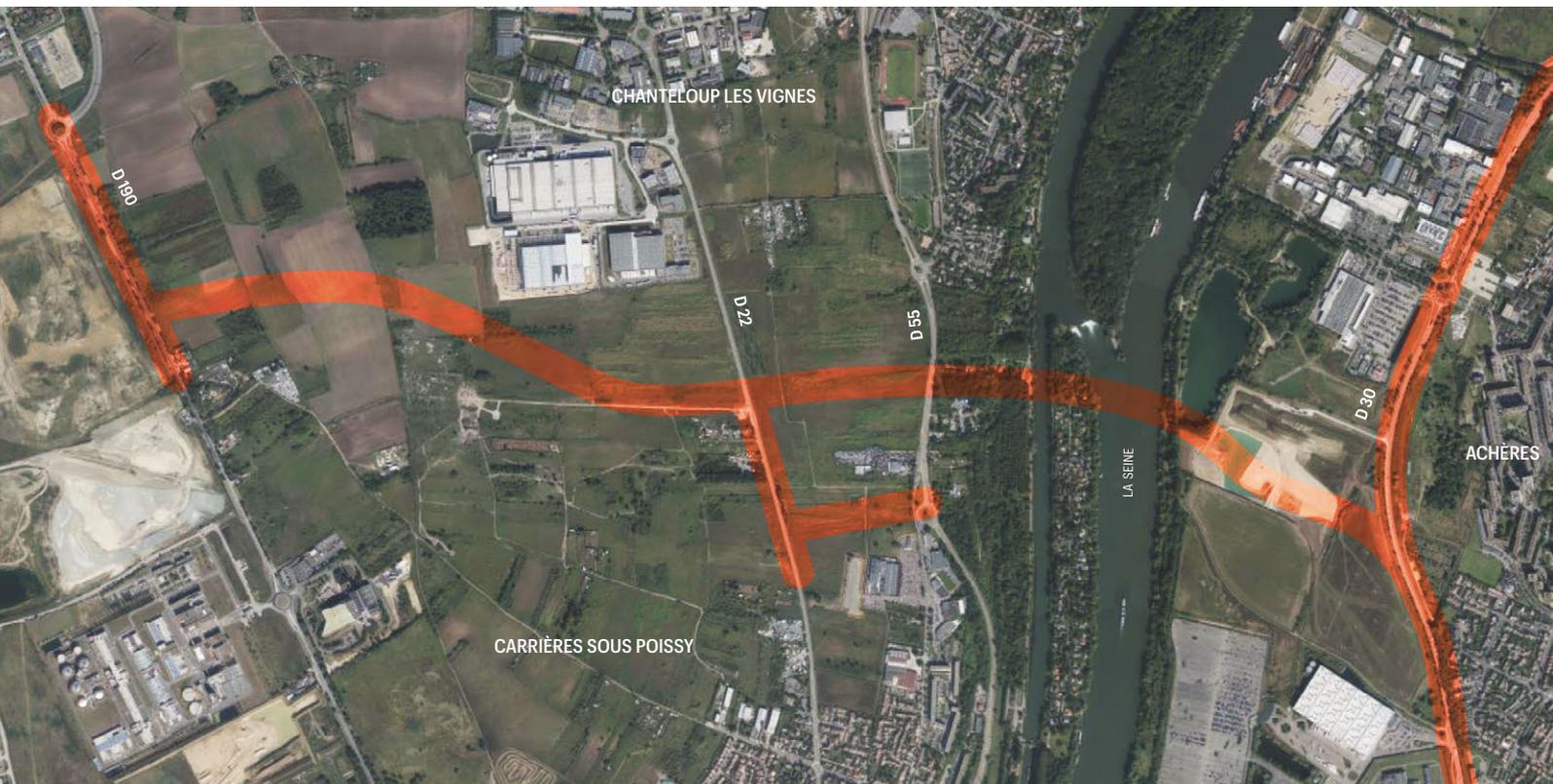
Voici donc comment, d'une solution désastreuse proposée par un opérateur en situation de monopole pour se simplifier la vie, usagers, associations et élus, par leur action opiniâtre, militante et experte, ont réussi à faire émerger un projet d'amélioration des transports en commun en Ile-de-France. Reste maintenant à passer du projet à la réalité, pour améliorer la vie quotidienne de dizaines de milliers d'habitants de grande couronne.

Association RER D Val de Seine



Un nouvel axe routier en vallée de Seine une bien mauvaise idée

Après six semaines de consultation, l'enquête publique sur l'autorisation environnementale unique concernant la liaison RD 30-RD 90 dans la boucle de Chanteloup avec construction d'un nouveau pont sur la Seine s'est terminée le 20 janvier 2023. Ce projet porté par le conseil départemental avait été déclaré d'utilité publique en 2012.



© carte Mappy et route basée sur la carte du « Conseil-départemental-enquête-publique »

Cette nouvelle liaison est constituée de plusieurs tronçons à 2x2 voies sur une longueur totale de six km dont un viaduc de 700 m passant au-dessus de l'île de la Dérivation. Ce projet est censé favoriser l'urbanisation et le développement économique de la boucle de Chanteloup. L'étude d'impact qui soutient la demande d'autorisation de défrichement, la demande de dérogation espèces protégées et le dossier Loi sur l'eau n'ont été que partiellement remis à jour par rapport à la version mise à l'enquête en 2012 ; cette étude d'impact présente de nombreuses faiblesses.

Le trafic : en 2012, l'étude d'impact prévoyait un trafic routier en forte hausse (+ 40%) à l'horizon 2020. En fait, dix ans après cette date, le trafic a diminué dans la boucle alors que la population augmentait de 10 %. L'étude de trafic n'a pas fait l'objet d'une réactualisation sérieuse ; elle prévoit encore une forte augmentation du trafic pour les années à venir alors qu'aucune donnée ne vient étayer cette prévision.

La qualité de l'air : elle est mauvaise dans ce secteur qui est situé dans le périmètre de la zone dite « sensible pour la qualité de l'air » avec dépassement des valeurs limites de NO₂ (dioxyde d'azote) ou des particules PM₁₀. Depuis plusieurs années, la MRAE d'Île-de-France alerte sur la mauvaise qualité de l'air sur ce territoire.

Les pollutions des sols : le département fait état d'une pollution des sols limitée au droit de certains sondages. En fait, toute la boucle de Chanteloup a fait l'objet d'épandages (eaux usées de Paris) très importants et ce dès le XIX^e siècle. Des analyses ont permis de révéler la présence de polluants comme l'antimoine et le mercure à des concentrations élevées.

L'hydrologie : les risques d'inondation sont importants dans la boucle et au niveau de la commune d'Achères. Lors des inondations des années 2016 et 2018, on a pu constater la rapidité de la montée du niveau de la Seine avec de nouveaux secteurs touchés.

La question de l'hydrologie a fait l'objet de nombreux échanges avec les services de l'État. Les mesures proposées telles qu'une simple rigole le long de la RD 30, des ouvertures dans les remblais et des murs antibruit partiellement démontables paraissent très insuffisantes.

Le coût de ce projet départemental est estimé à 130 millions. Outre que ce montant semble largement sous-estimé, il paraît maintenant inconcevable de dépenser cet argent pour développer la circulation automobile à l'heure des alertes de plus en plus nombreuses concernant le climat.

Ce dossier fera l'objet d'un arrêté préfectoral autorisant les travaux. Nul doute que les associations attaqueront cet arrêté avec pour objectif d'essayer de préserver la boucle de Chanteloup, ce territoire qui a déjà tellement été pollué, urbanisé et industrialisé.

ADIV-Environnement et
Bien vivre à Vernouillet

Joinville-le-Pont

Un quartier et une école à la place d'une friche polluée

Grâce à l'action forte de Joinville Écologie via un recours en annulation d'un permis de construire, la dépollution d'une friche industrielle de type Seveso a été opérée de manière quasi complète. Ainsi, une école primaire et des logements peuvent être occupés sans danger en maintenant un système permanent de ventilation des sous-sols.

À Joinville, nous avons longtemps eu une usine « Seveso ». Entre le boulevard Leclerc et la vieille rue de Paris, la fabrication de lunettes par Essilor, puis Cartier, nécessitait la manipulation de nombreux produits dangereux. Quand l'exploitation a cessé, en 2013, notre commune s'est retrouvée avec une friche industrielle gravement polluée aux métaux lourds et aux hydrocarbures.

C'est pourtant là que notre municipalité (LR) a choisi de construire une école destinée à remplacer l'école du Centre (voisine de la mairie) ainsi qu'un petit quartier résidentiel fermé. Une modification *ad hoc* du plan local d'urbanisme a permis cette aberration. Quand le permis de construire unique, incluant à la fois l'école et les 170 logements, a été accordé au promoteur Cogedim, en octobre 2015, Joinville-écologie a déposé un recours en annulation.

Nous aurions peut-être perdu sur le terrain de l'urbanisme en dépit des multiples irrégularités relevées. Mais nous aurions certainement gagné sur le terrain de la santé publique, une circulaire du 8 février 2007 interdisant l'implantation sur un tel site pollué d'établissements recevant des populations sensibles (comme une école)... sauf s'il n'existe pas d'autres solutions ! La clé du gros dossier était un feuillet, dans lequel le maire certifiait, sans rire, qu'il n'existait aucun autre emplacement possible...

Joinville Écologie a préféré négocier directement avec la Cogedim. Nous avons rencontré des interlocuteurs ouverts et responsables, encombrés d'une école qu'ils n'avaient pas voulue... En échange de l'abandon de notre recours, nous avons obtenu une dépollution bien plus

poussée que prévu, et l'intervention d'un tiers de confiance pour auditer cette dépollution : l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris). Le protocole d'accord entre l'association environnementale et la Cogedim a été signé en avril 2016.

L'analyse des risques résiduels finale montre que les engagements ont été tenus. L'Ineris n'a pas seulement audité, mais aussi aiguillonné le bureau d'études de la Cogedim (Soler Environnement). En plus de l'extraction des terres les plus polluées prévue à l'origine, pendant un an, une soufflerie a extrait les gaz résiduels du sol. Selon l'Ineris, les polluants volatils ont ainsi été diminués d'un facteur dix supplémentaire. On passe donc très largement en dessous des seuils recommandés par la méthodologie nationale en vigueur et par le Haut Conseil de la santé publique.

La vigilance s'impose car une faible pollution subsiste, notamment au trichloréthylène. C'est pourquoi il a été décidé de mettre en place une ventilation mécanique des deux niveaux de parking en sous-sol pour éviter l'accumulation des gaz. Après une dernière campagne de mesures de la qualité de l'air, à l'été 2019, la responsabilité du sujet est passée aux propriétaires et à la municipalité pour son école.

Il est maintenant essentiel de garder la mémoire de cette histoire que la municipalité a voulu cacher. En particulier, les copropriétaires des appartements et le conseil de l'école Simone-Veil ouverte en 2019 devraient, chaque année, se faire certifier que la ventilation mécanique des parkings fonctionne bien...

Michel LAVAL

Secrétaire de Joinville Écologie



Soutien européen de la cité-jardin de la Butte rouge

Europa Nostra, ONG partenaire de l'Unesco, est une association européenne qui œuvre pour la sauvegarde des patrimoines culturel et naturel européens. Grâce à son expertise, elle soutient et conseille la société civile dans de nombreux pays européens. À la demande de l'Association Châtenay Patrimoine Environnement (ACPE), un processus d'audit a été entamé en 2021 afin d'évaluer la valeur patrimoniale de la cité-jardin de la Butte rouge et de contribuer à sa sauvegarde.



© E. Couvé - ACPE

Début 2022, Europa Nostra sélectionne l'ensemble de la cité-jardin de la Butte rouge, la désignant comme **une des merveilles urbaines d'Europe les plus menacées**.

La Butte rouge répondait, en effet, aux trois principaux critères de sélection suivants : le patrimoine évalué possède réellement une dimension européenne, il est gravement menacé et, enfin, des solutions de sauvegarde sont possibles et envisageables.

À la suite de nombreux échanges préalables, trois experts d'Europa Nostra (deux architectes et une économiste) sont venus visiter la cité-jardin (du 11 au 14 octobre 2022) et rencontrer les différents acteurs locaux. Le but de cette visite était de rencontrer tous les acteurs locaux afin de pouvoir, ensuite, suggérer des pistes permettant d'éviter les démolitions et de réhabiliter la cité en préservant les trois aspects qui la caractérisent : son patrimoine social, architectural et paysager.

Les experts ont été reçus par les trois associations locales (ACPE, Sauvons la Butte rouge et Collectif citoyen châtenaisien) et ont visité plusieurs appartements de locataires, rencontré des architectes et des paysagistes

spécialistes de la Butte rouge et des représentants de l'Observatoire de la précarité et du mal-logement du 92 et de l'amicale CNL des locataires. Cependant, malgré plusieurs tentatives pour obtenir des rendez-vous, ni la mairie ni le bailleur social n'ont souhaité rencontrer les experts.

Voici, brièvement, quelques-uns des thèmes abordés par les experts :

- historique de la gestion de la cité-jardin et des différents propriétaires successifs,
- modification du PLU, procédure d'enquête, conclusions,
- description du projet de la mairie et de son impact sur la cité-jardin,
- démarches entreprises pour obtenir des mesures de protection,
- visite détaillée du site, de ses aspects sociaux, architecturaux et paysagers,
- informations sur la population de la Butte rouge par rapport aux autres quartiers de la commune en termes d'éducation, d'emploi, de délits, de santé, de revenu moyen.

À l'issue de cette visite, les experts se sont déclarés fortement impressionnés par la valeur patrimoniale exceptionnelle de ce site

historique ainsi que par la qualité de vie et le bon état de la cité-jardin, en dépit d'un manque d'entretien flagrant.

Actuellement, malgré le fait que la cité-jardin soit présentée comme un joyau de l'architecture du XX^e siècle par les architectes du monde entier, qu'elle soit labélisée « Architecture contemporaine remarquable » et reconnue comme telle par les ministres de la Culture successifs, les menaces de démolition s'accroissent sur ce lieu emblématique.

Le rapport d'Europa Nostra qui s'appuiera sur une expertise architecturale, patrimoniale et socioculturelle est attendu avec impatience dans les prochaines semaines. Les experts chiffreront leurs propositions de réhabilitation sans démolition. Ce projet pourrait être éligible à des financements de la Banque européenne d'investissement.

Patricia LANDRY, Élisabeth COUVÉ

Association Châtenay Patrimoine Environnement
chatenay-patrimoine-environnement.org

À Malakoff, l'État va détruire des bureaux pour refaire des bureaux !

La tour tripode de l'INSEE, construite en 1974 par S. Lana et D. Honegger, implantée porte de Vanves, à l'entrée de Malakoff, va être démolie dans les mois à venir. Pour quoi faire ? Une nouvelle tour de bureaux, à peine plus grande !



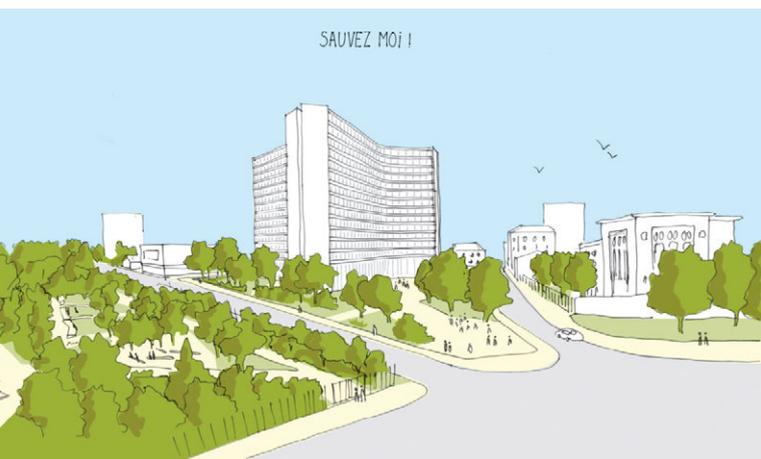
Ainsi, 50 000 tonnes de béton, des milliers de tonnes d'acier, vont être mises à terre, transportées, broyées par près de mille camions pour reconstruire un immeuble de même nature, d'une superficie similaire, d'un usage identique. Démolir produit massivement du CO₂ et construire en produit plus encore. Les services de l'État ont transmis à l'automne dernier une étude comparant le choix de la démolition-reconstruction par rapport à des scénarii de restructuration. L'interprétation de ces résultats montre qu'il faudra patienter de 428 à 823 ans d'utilisation du site pour compenser les émissions de CO₂ du chantier pour le scénario de démolition-reconstruction retenu.

Les prévisions montrent qu'un réchauffement de +1,5 °C sera atteint en 2030. À ce rythme et sans agir, nous ne saurons limiter le réchauffement climatique à +2 °C d'ici à 2100. La transformation du « déjà-là », l'adaptation de l'existant sont une des armes de la lutte contre le dérèglement climatique. La tour actuelle propose 32 500 m² de plateaux de bureaux. Le projet prévoit la construction d'une nouvelle tour, toujours de

bureaux, de 36 000 m², de même hauteur. Plusieurs solutions sont envisageables pour apporter à la tour actuelle la surface manquante et, notamment, la transformation du premier sous-sol en niveau courant en nivelant le terrain sur son altimétrie basse.

Une vague concertation a été organisée, sans publicité auprès des riverains, dont la fin du processus s'étendait au-delà du délai de recours des tiers du permis de démolir, ne permettant donc plus de l'attaquer. Quant aux échanges lors de cette concertation, l'ouverture des débats pour un contre-projet en restructuration a sans cesse été écartée par l'État. L'étude comparative des scénarii de restructuration a, quant à elle, été réalisée après signature du marché avec l'équipe lauréate. Le permis de démolir a été instruit et accordé par le préfet des Hauts-de-Seine. Il en sera de même pour le permis de construire. La mairie de Malakoff regrette de ne pas être plus consultée dans le développement de ce projet et demande à l'État de ne pas démolir la tour existante. L'association IN C' MALAKOFF demande à l'État de revoir sa copie et de restructurer la tour, afin d'en conserver la structure poteaux-poutres et les planchers béton. Elle vous invite à participer à un grand débat le 14 mars à 19 heures, à la salle des fêtes Jean-Jaurès à Malakoff, 13 rue Jules-Ferry, en partenariat avec les élus locaux.

L'association IN C' MALAKOFF



INSEE © DR



« FAUT-IL CONSTRUIRE DE NOUVEAUX RÉACTEURS NUCLÉAIRES ? »

Ouvert le 27 octobre 2022, pour une durée de quatre mois, le débat sur l'avenir du nucléaire a été placé sous la responsabilité de la Commission nationale du débat public (CNDP). Nathalie Durand, déléguée pour la Région Ile-de-France, nous a sollicités pour y participer. Le 23 janvier, à l'Académie du climat, nous avons demandé à Yves Marignac, de l'association négaWatt*, de venir plaider contre la construction de nouveaux réacteurs et à Sylvaine Dhion, de l'association des Shifters, qui soutiennent The Shift Project**, de développer le point de vue contraire. Deux cent cinquante personnes ont participé au débat que nous prolongeons aujourd'hui dans ce dossier.

DES QUESTIONS ET DES CONTROVERSES

À la veille du débat organisé par FNE Ile-de-France sur le nucléaire, Patric Kruissel, pilote de notre groupe de travail Énergie/ Climat, cadrait le propos. Ses questions et ses interrogations servirent de fil rouge à nos échanges.

Tous les scénarios de transition énergétique envisagent la sortie des énergies fossiles, la sobriété et l'efficacité énergétique, l'électrification des usages, le développement des EnR. Sur le sujet de la sobriété, la loi de 2015 a validé la réduction de moitié de notre consommation d'énergie finale à l'horizon 2050. Il a fallu l'envolée des prix de l'énergie pour constater une trajectoire à la baisse. Mais comment répartir l'effort restant, sachant que, au niveau mondial, les 10 % les plus riches émettent 50 % des gaz à effet de serre ? Est-il éthiquement concevable d'envisager cette sobriété avec un tel niveau d'inégalité ?

On reproche très souvent aux énergies renouvelables leur variabilité et leur faible facteur de charge. Ces inconvénients vont nécessiter un stockage massif d'électricité peu répandu aujourd'hui. Le stockage par batteries pose des problèmes de ressources, de recyclage. L'hydrogène vert n'a pas atteint le niveau industriel nécessaire pour que ce vecteur prenne une part substantielle dans la transition énergétique. À ce jour, un mix électrique 100 % EnR est-il techniquement et économiquement viable ?

Autre sujet de controverses, la quantité de matériaux nécessaire aux EnR. Un scénario 100 % renouvelable à l'échelle planétaire ne risque-t-il pas l'aggravation dramatique de l'extractivisme (artificialisation des sols, déforestation, atteinte à la biodiversité...) ?

Quant à l'énergie nucléaire, elle draine des risques importants. Même faible, la probabilité de fusion d'un réacteur reste possible (trois en quarante ans). La gestion des déchets n'a pas de solutions universellement reconnues. Leur enfouissement à 500 m sous terre n'aura-t-il aucune conséquence pendant des millénaires ? Et le risque terroriste lié à la dissémination ? Le legs de cette gestion aux générations futures est-il éthiquement acceptable ?

La question économique ne semble plus à l'avantage du nucléaire. La Cour des comptes en a dénoncé les dérives financières. La facture de l'EPR de Flamanville a dépassé de six fois le budget initial. Pour les nouveaux EPR, un rapport ministériel envisage que la dérive des coûts soit à la charge du contribuable ! La facture du projet Cigéo d'enfouissement des déchets nucléaires a doublé. Les provisions faites pour le

démantèlement semblent minimisées. L'investissement mondial pour les énergies renouvelables est quinze fois plus important que pour le nucléaire.

Face à ces constats, peut-on considérer l'énergie nucléaire comme une énergie d'avenir ou simplement une énergie de transition ?

D'après RTE, les deux trajectoires nous orientent chacune sur beaucoup d'incertitudes techniques et financières. L'industrie nucléaire restera cantonnée à la trentaine de pays qui maîtrisent cette technologie. La construction des nouvelles centrales se fait sous l'égide de la Chine ou de la Russie, deux pays très éloignés de notre modèle démocratique. À contre-courant des autres pays dans le monde, la France semble poursuivre l'aventure nucléaire. Les générations futures seront les juges de ce choix éminemment politique.

*negawatt.org

**theshiftproject.org

Patric KRUISSEL

Pilote du groupe de travail Énergie / Climat

Afin de prolonger le débat que nous avons organisé fin janvier, nous avons posé quatre questions à deux personnalités.

Jean-Marc JANCOVICI, ingénieur, enseignant consultant... Il est le créateur du bilan carbone, qu'il a développé au sein de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). En 2010, il fonde The Shift Project et milite, notamment, pour la taxe carbone et la production d'énergie nucléaire civile.

Yves MARIIGNAC, scientifique, chef du Pôle énergies nucléaires et fossiles de l'association négaWatt. Son action vise à développer une politique énergétique fondée sur la sobriété et l'efficacité énergétique ainsi que sur un recours plus affirmé aux énergies renouvelables.

1. Quels sont, selon vous, les avantages comparatifs de l'énergie nucléaire (sur l'emprise au sol, la biodiversité, la ressource en eau, les risques...)?

JMJ : Les principaux avantages du nucléaire sont :

- sa très faible empreinte carbone en analyse de cycle de vie (la plus basse de toutes les sources de production),
- sa très faible consommation d'espace par kilowattheure produit, y compris en incluant les installations amont (mine) et aval (traitement des assemblages usés et déchets); sur les emprises au sol des infrastructures, il faut, en France, environ mille fois moins d'espace par kilowattheure produit que pour le solaire. Cela se traduit directement par une pression plus faible — globalement — sur la biodiversité,
- un besoin en métaux (cuivre notamment) et ciment dix fois plus faible — voire plus — par kilowattheure produit que les énergies renouvelables diffuses (vent et soleil),
- son caractère pilotable.

Ses inconvénients sont les suivants :

- la nécessité de disposer d'installations « renforcées », car exploitant une énergie très dense, qui sont, unitairement, longues à construire et techniquement assez complexes,
- une vigilance sur la chaîne d'enrichissement pour en éviter des usages proliférants,
- la disponibilité en uranium 235 qui n'est pas suffisante pour faire de la technologie actuelle une source durable à l'échelle planétaire (il faut passer à la quatrième génération pour avoir cette caractéristique),
- les accidents possibles en France ne peuvent être du type Tchernobyl (pour cela, il faut du graphite dans le cœur, ce qui n'existe plus en France). Les plus graves que nous risquons font courir moins de risques à la population et à l'environnement qu'une rupture de barrage, le charbon en fonctionnement ordinaire ou même la voiture...

YM : Les deux sont décarbonés, mais loin, dès qu'on élargit les enjeux, d'être équivalents.

Les énergies renouvelables, moins denses, consomment plus de matières premières, mais le différentiel que cela représente ne porte sur aucun approvisionnement spécifiquement critique, et le surplus de besoin en fer ou en béton est marginal par rapport aux besoins de l'ensemble de l'économie. Éolien et photovoltaïque peuvent se développer en protégeant la biodiversité, sans artificialiser des sols

ni accroître la pression sur l'eau, là où le nucléaire a, par exemple, des besoins de refroidissement énormes.

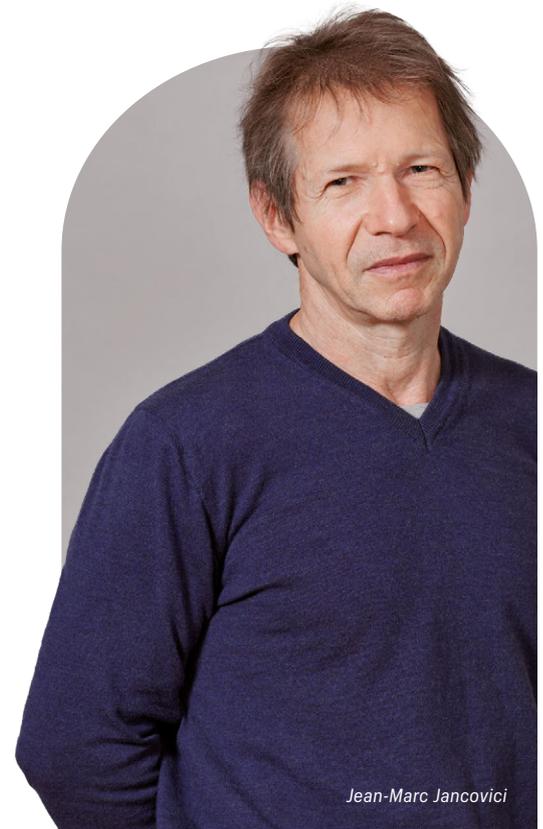
Le nucléaire est porteur de risques intergénérationnels, territoriaux et géopolitiques tout à fait spécifiques, qui ont contribué à en faire, dans une évaluation menée par le GIEC en 2018, la moins soutenable parmi vingt-trois options de réduction des émissions de CO₂, très loin derrière les renouvelables.

2. L'EPR de Flamanville est en projet depuis quarante ans et en construction depuis 2007. La temporalité très longue du nucléaire est-elle compatible avec l'urgence climatique ?

JMJ : Il faut assurément beaucoup moins longtemps pour construire une éolienne que pour construire une centrale nucléaire. Mais, l'exemple allemand montre qu'il n'est pas plus rapide — voire plus long — de construire un système complet (avec suffisamment d'installations puis de stockage et de réseau) fondé sur les ENR que fondé sur le nucléaire.

YM : Même en France, pays nucléaire très avancé, aucun réacteur ne pourrait être mis en service avant 2035. C'est beaucoup trop tard puisque notre salut climatique se joue dans la présente décennie. Les énergies renouvelables viennent au contraire, en dix ans, de dépasser la production nucléaire au niveau mondial.

Prétendre que ces réacteurs seront néanmoins nécessaires à long terme est invalide. Au vu des scénarios de négaWatt, de l'ADEME et de RTE et des progrès enregistrés chaque jour par les renouvelables et les solutions de flexibilité et de stockage, on peut projeter la faisabilité, à un coût maîtrisé, d'une trajectoire électrique 100% renouvelables. Cette faisabilité n'est pas une option : sachant qu'on ne pourra pas déployer du nucléaire partout, ce 100% doit pouvoir être atteint dans de nombreuses régions du monde.



Jean-Marc Jancovici



3. Si de nouveaux réacteurs devaient être construits, comment devraient se préparer les territoires pour les accueillir (d'un point de vue de la gouvernance, du tissu économique, du débat public...)?

JMJ : En pratique, le plus simple est de les mettre là où il y en a déjà, sauf abandon de site à prévoir pour causes climatiques (montée des eaux ou débit estival de fleuve beaucoup trop faible).

Yves Marignac © Jean-Yves Le Tétour

YM : Le nucléaire, énergie centralisée et technocratique, a été plaqué dans quelques territoires en échange d'une manne économique. L'implantation de nouveaux réacteurs ne peut s'inscrire que dans le maintien de cette dépendance. Les énergies renouvelables sont, au contraire, porteuses d'un développement territorial beaucoup plus harmonieux, approprié et partagé.

4. Pensez-vous éthiquement acceptable le legs aux générations futures des divers risques nucléaires : fusion d'un réacteur, menaces sur la sécurité des centrales en cas de conflit, instrumentalisation néfaste des centrales ou des déchets, incertitudes liées au stockage des déchets sur des temps très longs ?

JMJ : En la matière, la bonne question me semble être à formuler ainsi : pour une technologie ou évolution donnée, est-ce que l'on peut, ou non, transmettre à la génération d'après une situation sur laquelle elle peut toujours maîtriser la situation ? Le risque climatique ne correspond pas à cette définition. Le risque nucléaire si, au vu des éléments que j'ai regardés. Donc, utiliser une technologie à risques maîtrisables pour éviter une partie d'un risque non maîtrisable me semble un arbitrage pertinent.

YM : La gestion des déchets devra être maîtrisée sur le plan technique, mais ne pourra l'être sur le plan éthique, puisqu'elle transfère cette charge aux générations futures. Le risque d'accident, avec son impact sur les populations, l'environnement et le patrimoine, est toujours présent. Enfin, le lien entre nucléaire et géopolitique, avec toutes les menaces associées du point de vue de la sécurité, est indéfectible.

Le nucléaire engage la société dans un projet qui devrait être maîtrisé à l'échelle de siècles. Ce n'est pas acceptable puisque c'est évitable : la sobriété, l'efficacité et les renouvelables tracent un chemin bien plus sûr et plus soutenable.

LA RESTITUTION

La Commission nationale du débat public (CNDP) a mis en place des procédures afin de traiter au mieux les questions qui lui sont soumises. Elle demande qu'un document écrit rende compte des débats qui ont lieu. FNE Ile-de-France a répondu à cette demande sans trancher la question. Le débat qu'elle a organisé le 23 janvier ainsi que le dossier de Liaison ont pour but de documenter la question, pas d'y répondre.

Le débat d'ailleurs se poursuit au sein de nos associations et sur le site de fne-idf.fr. Yves TERRIEN, ancien adjoint du directeur des Sciences de la Matière (DSM) du CEA, y décrit ce qu'il pense être l'avenir du nucléaire. D'autres contributions suivront...

UN DÉBAT SOUS HAUTE TENSION !

Les positions sur le nucléaire sont souvent tranchées. Dans nos associations, il y a beaucoup de contre, mais aussi des pour. Tous ont eu l'occasion de s'exprimer et de faire valoir leurs arguments. Mais seront-ils entendus ? Le président de la République semble avoir déjà tranché pour nous.

D'importantes ONG, comme Greenpeace ou Réseau Sortir du nucléaire, se sont retirées du débat public sur l'avenir du nucléaire. Même la Commission nationale du débat public, qui organise le débat, a alerté dans un communiqué : « Une telle mesure [sur les procédures de construction de nouvelles installations nucléaires] revient à considérer comme sans intérêt pour définir une stratégie énergétique les interrogations, les remarques et les propositions faites lors du débat public en cours. » Tout cela est très inquiétant, mais nous pensons, malgré tout, que le débat est utile, la soirée du 23 janvier l'a montré.

DES QUESTIONS TECHNIQUES, D'AUTRES POLITIQUES

Peut-être ne le saviez-vous pas, mais il y a deux grands types de centrales nucléaires. La filière classique des neutrons lents et celle des neutrons rapides. Sylvaine Dhion, qui fait partie des Shifters, a expliqué que les centrales à neutrons rapides présentent l'avantage de « manger » le plutonium et donc d'éliminer les déchets. En France, c'est le projet Superphénix, qui a été définitivement arrêté en 1997.

Yves Marignac, de négaWatt, souligne ensuite que ces centrales fonctionnent avec du plutonium et du sodium, ce qui les rend dangereuses... Mais il va plus loin : « La transition écologique, c'est d'abord l'appropriation citoyenne. » Quel futur voulons-nous ? C'est une question éminemment politique qui ne peut pas être tranchée par le président de la République. En effet, la réponse n'est pas si facile et nos deux intervenants ont insisté sur l'urgence.

Contre le réchauffement climatique, c'est maintenant qu'il faut agir ! Pour Sylvaine Dhion, il faut de toute urgence sortir des énergies fossiles, en prolongeant la durée de vie des centrales nucléaires, mais aussi anticiper l'après-2050 et en construire de nouvelles. Pour Yves Marignac, au contraire, le moyen le plus sûr de respecter les engagements des accords de Paris, c'est de massivement développer les énergies renouvelables. Un même constat et deux stratégies.

DES CRAINTES, DES OPINIONS

Au-delà des questions techniques, de nombreux participants ont livré leurs appréhensions quant aux accidents tels que celui de Fukushima. D'autres ont fait part de leurs craintes face à la vulnérabilité des centrales en cas de conflit. Tout le monde avait en tête la centrale ukrainienne de Zaporijjia. Selon Sylvaine Dhion, si un accident nucléaire est une catastrophe qui impacte durablement un territoire, le réchauffement climatique stérilise des territoires bien plus vastes ; entre deux maux, il faut choisir le moindre. En tout cas, si l'on veut conserver l'ébriété énergétique dans laquelle nous vivons. Les deux intervenants s'accordent sur la nécessaire sobriété, elle aussi dépend de l'implication des citoyens. Comme ce n'est pas une option, il faut nous y préparer et ne pas attendre qu'elle nous soit imposée...

Le débat devait s'achever à 20 h 30, bien des mains étaient encore levées. La déléguée régionale de la CNDP, Nathalie Durand, remercia l'assistance et nous félicita pour la tenue et la qualité du débat. Celui-ci se poursuivra, bien sûr, au sein de nos associations.



Photos © Jean-Yves Le Tétour

Voitures électriques

halte aux mastodontes !

Les constructeurs automobiles se sont lancés dans la construction de véhicules électriques devant la perspective d'une interdiction, en 2035, des véhicules thermiques. Tous ont tendance à développer de gros véhicules type SUV fort chers plutôt que des véhicules légers moins gourmands en matériaux et en énergies et donc moins onéreux.

Au 1^{er} janvier 2021, les voitures électriques représentaient 1% du parc automobiles français dont 0,64% à batterie (244 863) et 0,41% hybrides. Contrairement aux voitures thermiques, la vente des voitures électriques progresse sensiblement : + 12% en 2022.

INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAL DE LA VOITURE ÉLECTRIQUE

Cet intérêt varie en fonction des pays où ces voitures sont utilisées. Dans les pays où l'énergie électrique est bon marché, comme la France, la différence avec la voiture thermique est importante, mais se réduit sensiblement dans le cas contraire. L'empreinte carbone d'une voiture peut s'évaluer par son cycle de vie comme le fait l'ADEME sur vingt ans et 200 000 km. Pour simplifier, en utilisant les données de la plateforme CARBO pour des voitures moyennes (5-6 CV fiscaux), l'empreinte carbone se décompose en deux parties, les émissions de gaz à effet de serre dues à la fabrication et celles liées à son utilisation, résumée dans le tableau ci-dessous pour une utilisation de 10 000 km par an en France.

La comparaison est très favorable à la voiture électrique sur le plan environnemental, mais, au niveau économique, son coût est encore trop élevé. Sur le plan du rendement énergétique, il n'y a pas photo, 70% de l'énergie électrique sont utilisés contre 20-30% de celle du pétrole pour le véhicule thermique.

Synthèse comparative de l'empreinte carbone de voitures thermiques vs électriques

THERMIQUE	ÉLECTRIQUE
FABRICATION	FABRICATION
400	836
UTILISATION	UTILISATION
1 800	120
TOTAL*	TOTAL*
2 200	956

*Émission de GES en kg CO₂

LE COÛT ÉCONOMIQUE DE L'ÉLECTRIQUE

Le prix d'une voiture électrique avant bonus dépasse fortement celui de son équivalent thermique, pour Renault Clio (25 000 €), Zoé (32 000 €) pour Peugeot 208, la différence est de 15 000 € entre les deux versions. Les gros SUV Mercedes, Volvo, Porsche ou les Tesla s'étalent entre 55 000 et 70 000 €. Au contraire, en Chine, le coût de l'électrique a été divisé par deux et la voiture électrique coûte 33% moins cher que la thermique équivalente (*Le Monde*, 22 novembre 2022). Ce sont les batteries qui coûtent le plus cher, mais alourdir les véhicules par de gros moteurs et donc de grosses batteries est une erreur environnementale. L'État limite ses aides aux véhicules les moins chers et veut imposer ses aides aux véhicules de moins de 1 800 kg, ce qui favorisera la production de véhicules légers.

ET L'ÉLECTRICITÉ DANS TOUT CELA !

Si, en 2050, le parc automobile des particuliers était 100% électrique, il faudrait six centrales nucléaires supplémentaires pour fournir l'énergie. Les énergies renouvelables auraient du mal à fournir, le parc de quatre-vingts éoliennes au large de Saint-Nazaire produit la moitié d'une centrale nucléaire, le rendement énergétique des panneaux solaires est encore trop faible (13-15%). Quant à l'hydrogène produit par hydrolyse électrique de l'eau, la dépense énergétique est telle pour sa production et son utilisation via une pile à combustible alimentant le moteur électrique qu'il sera réservé aux poids lourds et taxis.

Michel RIOTTOT

Président d'honneur de FNE Ile-de-France



Se déplacer en Ile-de-France des innovations à l'essai

La situation des transports en Ile-de-France est devenue un casse-tête pour la majeure partie des usagers qui, quotidiennement, se rendent sur leur lieu de travail. Les transports en commun en site propre (TCSP) connaissent des lendemains qui déchantent, avec retards, suppressions de trains, saturations, notamment sur l'ensemble du réseau RER. Par ailleurs, les déplacements routiers connaissent eux aussi une quasi-saturation sur l'ensemble du réseau, conséquence de l'absence d'un aménagement cohérent du territoire francilien.

LE MAL FRANÇAIS

En effet, des lieux de vie éloignés des bassins d'emplois, surtout le cœur d'agglomération qui concentre la grande majorité des emplois franciliens, conduisent les populations à des déplacements pendulaires que nous avons déjà décrits dans le n°195 du bulletin *Liaison*. Une formidable pagaille que les pouvoirs publics et nos élus locaux ont bien du mal à maîtriser. « *Le Mal français* » aurait dit Alain Peyrefitte, ancien Ministre, dans un ouvrage rendu célèbre en 1976. Il mettait en avant l'impuissance de notre système politique.

Malgré ce triste constat, les mêmes erreurs se perpétuent dans un grand nombre de nos communes en contradiction avec des intentions pourtant louables comme le zéro artificialisation nette (ZAN), la loi d'orientation des mobilités (LOM), etc.

LA VILLE IRRIGUÉE

Comme l'organisme humain, la ville ne peut prospérer sans une irrigation de ses déplacements à l'image de la circulation sanguine, la fluidité du trafic est un gage

de réussite d'un aménagement urbain. « *La ville est un organisme vivant, les mots qui la caractérisent sont issus des mêmes concepts. Ainsi, parle-t-on du cœur de la ville, de ses poumons avec ses espaces verts, de ses artères, de la fluidité de ses transports, de ses malaises, de ses embarras* »*. Actuellement nous sommes très loin de gagner ce défi majeur.

UNE INITIATIVE INTÉRESSANTE

Pourtant des idées se font jour, comme cette initiative de la société RiverCat, lauréat de l'appel à projets de démonstrateurs de bateaux décarbonnés en 2024, en proposant de développer le trafic fluvial sur plusieurs tronçons de la Seine. Profitant des jeux Olympiques de 2024, des navettes électriques seront mises en service et permettront de relier plusieurs communes :

- la première d'Alfortville à Issy-les-Moulineaux;
- la seconde de Soisy-sur-Seine à Beaugrenelle;
- une troisième ligne permettrait de relier Soisy-sur-Seine à Juvisy-sur-Orge via Ris-Orangis en 20 mn. Celle-ci serait maintenue au-delà des JO si le succès est au rendez-vous.

Actuellement, il existe une navette fluviale, créée en 1989 par la société des Batobus qui en est l'exploitant. Elle est réservée essentiellement au tourisme sur Paris entre le jardin des Plantes et la tour Eiffel.

Mais ne pouvons-nous pas espérer une croissance continue de ce mode de déplacement destiné à soulager les trafics ferroviaire et routier ? Elargi au fret à grande échelle, ce serait aussi une façon de répondre au défi climatique en diminuant très sensiblement le transport des poids lourds, un fléau pour la traversée de nos villes et un important générateur de gaz à effet de serre (GES). Toutes les solutions contribuant à une baisse des émissions de CO₂ sont à privilégier. A une condition cependant : arrêter la croissance continue d'une région capitale qui détient un record de densité humaine sur l'échelle mondiale, en particulier dans la Métropole du Grand Paris.

**La ville en vie*, éditions La Tour Gile – 2000

 Jean-Pierre MOULIN

Président d'Essonne Nature Environnement



© Association Alternat



© shutterstock

Comme à l'aéroport d'Amsterdam, le trafic aérien doit être limité à Roissy

Les associations demandent le plafonnement de Roissy à 440 000 mouvements par an, comme cela a été décidé pour l'aéroport d'Amsterdam : une mesure nécessaire afin de protéger la santé des Franciliens, mais aussi le climat.

En juillet 2022, les Pays-Bas ont pris une décision historique : restreindre le trafic de l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol à 440 000 mouvements par an, soit 12% en dessous du niveau de 2019, pour protéger les riverains exposés à des niveaux de bruit élevés délétères pour leur santé, mais aussi pour réduire la pollution atmosphérique et les émissions de CO₂ engendrées par l'aéroport.

Sachant que l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle connaît un trafic similaire à celui de Schiphol (505 000 mouvements en 2019), une trentaine d'associations, dont FNE Ile-de-France, ADVOCNAR et le collectif Non au T4, a écrit à Élisabeth Borne pour demander que, à l'exemple de Schiphol, le trafic à Roissy soit plafonné à 440 000 mouvements par an. Parmi les signataires, on compte des associations locales, des organisations nationales ou internationales mobilisées sur l'aviation et le climat, mais aussi des scientifiques, des collectifs et syndicats de salariés de l'aéronautique.

POLLUTION SONORE AÉRIENNE: NOTRE SANTÉ EST MENACÉE!

Aujourd'hui, 1,9 million de Franciliens est exposé à un niveau de bruit dépassant les valeurs guides de l'OMS, et jusqu'à trois années de vie en bonne santé sont perdues sous les couloirs aériens de Roissy. Le grave impact sanitaire du bruit aérien est désormais démontré par l'étude épidémiologique DEBATS conduite à l'échelle nationale.

Le 9 décembre dernier, dans une tribune publiée par *Le Monde*, plus de cent vingt professionnels de santé ont alerté sur les impacts sanitaires du bruit aérien. Ils demandent que des mesures soient

prises en place par les pouvoirs publics : plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) réellement efficaces avec l'instauration de plafonnements et de couvre-feux.

« (...) PLUS DE CENT VINGT PROFESSIONNELS DE SANTÉ ONT ALERTÉ SUR LES IMPACTS SANITAIRES DU BRUIT AÉRIEN. »

RÉDUITE L'IMPACT CLIMATIQUE DE L'AÉROPORT PARIS-CHARLES DE GAULLE

Limitier Roissy à 440 000 mouvements par an serait également une étape importante dans la lutte contre le changement climatique. En effet, Roissy pèse pour près de 4% des émissions de CO₂ françaises, et beaucoup plus dès lors qu'on prend en compte la totalité des impacts climatiques de l'aviation ! Comme le soulignent le nouveau rapport du Haut Conseil pour le climat et le rapport de l'ADEME « *Scénarios de transition écologique du secteur aérien* », une réduction du trafic aérien national (et international) est nécessaire dès maintenant, car les progrès technologiques et les carburants alternatifs ne suffiront pas dans les délais requis. Cette réduction doit s'accompagner de mesures d'équité sociale et de préservation de l'emploi.

Une délégation a été reçue le 9 janvier par la conseillère transport aérien auprès de Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports. Le dossier est maintenant entre les mains du ministère des Transports.

✍ Françoise BROCHOT

Présidente de l'ADVOCNAR

Un projet de parc photovoltaïque respectueux de l'environnement

Avec 9 000 panneaux solaires au sol pour une puissance de 4,4 GWh/an, le projet de parc photovoltaïque d'Esmans, en Seine-et-Marne, devrait couvrir la consommation électrique de 1 500 foyers durant quarante ans au minimum. L'association Environnement Bocage Gâtinais (EBG) a émis un avis favorable à ce sujet lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 novembre au 23 décembre 2022.

« Si tout va bien, nous obtiendrons, en mars prochain, le permis de construire une centrale photovoltaïque à Esmans », déclare Barthélémy de Roux, chef de projet développement à Générale du Solaire (GDS), la société qui a peaufiné le projet. Les travaux dureront environ cinq mois et le site devrait entrer en service début 2024. Pas avant, car GDS tient à respecter le calendrier écologique.

CONTRÔLER LES DÉCHETS

EBG étudie toujours avec attention les projets visant à développer les énergies renouvelables qui devraient contribuer à réduire le recours aux énergies fossiles et à diminuer la dépendance de la France à l'énergie nucléaire. Or, celui porté par GDS répond en tout point à ses attentes. La société a d'ailleurs répondu de façon précise et compréhensible par tous aux recommandations de la Mission régionale d'autorité environnementale.

Le lieu d'implantation est une ancienne carrière remblayée par divers déchets du BTP dans les années 1990 et devenue, de ce fait, impropre à l'agriculture. GDS a vérifié l'absence de risque de pollution du sol et des eaux souterraines par ces déchets. Le seul risque pourrait survenir en période de travaux, même si aucun terrassement lourd n'est prévu. Dans ce cas, la société s'engage à stocker aussitôt les déchets et à les évacuer dans un centre de traitement approprié. À ce propos, EBG demande la poursuite d'un contrôle rigoureux des déchets et des effluents sur le site.

PROTÉGER LES OISEAUX

Bien qu'aucune culture ne soit possible vu que le sous-sol est une vraie poubelle, la vie a repris ses droits sur les deux hectares du futur parc photovoltaïque. Plusieurs espèces d'oiseaux s'y reproduisent et y nichent (tarier pâtre, bruant jaune, fauvette des jardins...). GDS ne fera donc aucun défrichage ni débroussaillage entre mars et mi-août pour éviter de détruire des œufs et de déranger de jeunes oiseaux incapables de voler. Elle s'attellera à cette tâche entre septembre et février, ce qui permettra, en outre, à la végétation de se développer au printemps suivant.

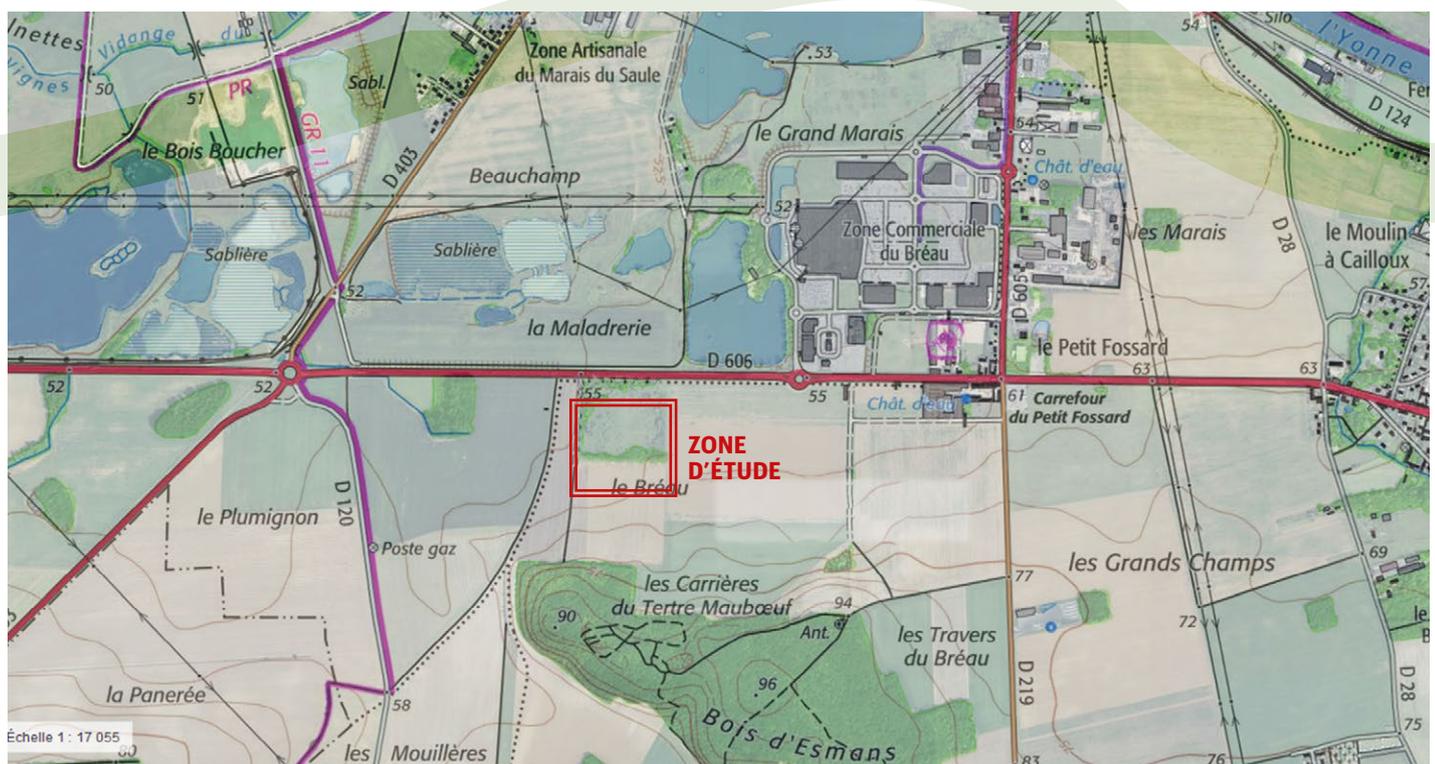
Par ailleurs, afin d'éviter l'éblouissement des automobilistes circulant sur la D 606, GDS installera sur les parties sans trame ligneuse (environ 60 mètres) une haie d'arbres et d'arbustes mesurant de 80 cm à 100 cm lors de leur plantation. De plus, les panneaux solaires seront posés et orientés de façon à ne pas provoquer d'éblouissement.

Enfin, l'empreinte carbone liée à la fabrication des panneaux solaires et à la période des travaux sera compensée après trois ans au maximum de fonctionnement de la centrale qui, elle, doit fournir de l'énergie durant quarante ans au moins.

Autant de raisons qui ont conduit EBG à approuver totalement ce projet de centrale photovoltaïque.

✍ Fabiola SUSTENDAL

Présidente d'Environnement Bocage Gâtinais



Le parc photovoltaïque, situé en bordure de la D 606, sera entouré d'une clôture qui permettra le passage de la petite faune : reptiles, campagnols, mulots, belettes, hermines, etc. Certaines ouvertures seront ménagées par lesquelles pourront entrer les renards, par exemple, mais ni les sangliers ni les chevreuils.

FNE Ile-de-France visite un site de stockage d'amiante à Saint-Martin-du-Tertre (95)

Le stockage des déchets de désamiantage est un sujet sensible de santé environnement. Afin de voir si de bonnes pratiques sont possibles en la matière, l'entreprise Tersen nous a invités sur son site de stockage.



© FNE IDF



© LB

Le secteur du BTP génère plusieurs dizaines de millions de tonnes de déchets et de terres excavées par an qui doivent s'inscrire dans une dynamique d'économie circulaire de valorisation et de réutilisation. Depuis une trentaine d'années, Tersen travaille à l'amélioration des cycles de vie de ces matériaux et traite chaque année plus de 1 600 000 tonnes de matériaux issus de chantiers ou réceptionnés directement dans ses déchetteries Eco Tri et plateformes de recyclage. En moyenne, sur le territoire francilien, 80 % des matériaux collectés sont recyclés et employés pour des travaux de construction ou d'aménagement.

Afin de promouvoir une meilleure gestion environnementale des déchets du BTP, Tersen et FNE Ile-de-France ont établi une convention, en 2022, qui cible, en particulier, la lutte contre les dépôts sauvages, le suivi du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et, enfin, la promotion de l'économie circulaire et la mise en avant des bonnes pratiques.

Dans ce cadre, Tersen a permis à une douzaine de nos adhérents de découvrir son site de stockage d'amiante de Saint-Martin-du-Tertre, le 11 janvier dernier. Les déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante doivent être déposés dans des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Toute entreprise qui souhaite évacuer des déchets amiantés doit appliquer rigoureusement les dispositions réglementaires existantes concernant les déchets qu'elle produit ou détient, car elle en est responsable. Elle doit impérativement posséder, avant même le démarrage des travaux, un certificat d'acceptation préalable de l'installation de stockage des déchets. Un bordereau dématérialisé, sur la plateforme réglementaire Trackdéchets, accompagne chaque lot depuis son lieu de production jusqu'à son élimination pour une traçabilité totale.

À toutes les étapes, la manutention des déchets doit être organisée de façon à éviter la libération de fibres. Les déchets contenant de l'amiante sont soumis à de strictes conditions d'emballage et de transport. Ils doivent être enfermés dans un double emballage totalement étanche, sur lequel doit figurer l'étiquetage « A » amiante et, ensuite, être acheminés dans le respect des règles liées au transport des matières dangereuses. Des mesures de sécurité s'appliquent au site : emballage des déchets dans des bennes réservées aux déchets d'amiante, examen de l'intégrité des emballages à la réception, dépose sur l'alvéole de stockage, recouvrement quotidien de la zone de stockage « à l'avancement », etc.

Le site s'établit sur une zone isolée, reposant sur du sable de Fontainebleau qui sera excavé sur une profondeur de 25 à 30 mètres, l'alvéole ainsi créée sera protégée par un géotextile bentonitique et remplie de « big bags » sur 20 à 25 couches. L'extraction du sable est de 180 000 tonnes par an, le stockage de déchets amiantés est limité, lui, à 80 000 tonnes par an. Lorsque l'alvéole est remplie, une couche de 3 à 5 m de limon est déposée, sur laquelle la terre végétale initiale est étendue pour un retour à l'exploitation agricole initiale ou replantation en zone forestière. Les eaux pluviales sont drainées sur le géotextile du fond de l'alvéole dans un puisard pour analyse quotidienne à la recherche de fuites d'amiante éventuelles. La durée de traitement d'une alvéole est d'environ huit ans. En somme, un site qui se veut exemplaire.

✍ Olivier LIONNARD

FNE Ile-de-France

Les écologistes, étonnantes victimes de la lutte antiterroriste

Le contexte sécuritaire du début de ce siècle marqué par la lutte contre le terrorisme tend à peser de plus en plus lourdement sur les libertés publiques, notamment au détriment du militantisme écologiste. Une assimilation trompeuse est entretenue par le Gouvernement entre le terrorisme et les mobilisations écologistes. Ses conséquences se font déjà sentir sur le terrain.



© Maxime Colin

C'est ainsi que sont mobilisés des moyens d'investigation propres au grand banditisme (écoutes téléphoniques, traceurs GPS, perquisitions, saisies d'ordinateurs etc.) à l'occasion d'enquêtes visant des manifestants écologistes, à l'encontre par exemple des militants opposés au projet CIGEO d'enfouissement de déchets nucléaires ou pour la surveillance actuelle des militants anti-bassine. Même si elles n'aboutissent pas systématiquement à des condamnations, les mises en examen de militants sont de plus en plus fréquentes pour des faits mineurs (participation à une manifestation non déclarée, dégradations mineures ...) Les actions symboliques sont de plus en plus durement sanctionnées, comme la condamnation des militants Greenpeace pour avoir suspendu une banderole « CLIMAT, AUX ACTES » sur une grue du chantier de Notre Dame.

Le code pénal ne cesse de s'étoffer de nouvelles infractions introduites en réaction à chaque nouvelle mobilisation de grande ampleur. Ainsi le délit d'intrusion sur une piste d'aéroport (1 an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende) a été créé en 2021 après les mobilisations écologistes symboliques dans les aéroports d'Orly et de Roissy, de même que le délit d'intrusion terrestre sur un site contenant des matières nucléaires, a été introduit en réaction aux diverses mobilisations de Greenpeace pour relativiser la sûreté des sites nucléaires. Une nouvelle infraction d'intrusion dans la propriété privée rurale ou forestière

d'autrui (contravention de 4^{ème} classe) sanctionne désormais le fait de pénétrer dans un bois privé sans autorisation, suite aux mobilisations liées à l'essor de la sylviculture industrielle.

SÉPARATISME ET SUBVENTIONS PUBLIQUES

La coupe dans les subventions publiques des associations est un autre aspect de ce volet répressif. Le « contrat d'engagement républicain », imposé aux associations par la loi contre le « séparatisme », a permis depuis un an de sanctionner des associations pour des motifs fallacieux et étrangers au concept de « radicalisation ». Ce texte permet à toute autorité administrative d'apprécier le respect par une association des engagements du « contrat républicain » et de la sanctionner directement, par le retrait d'une subvention et la demande de remboursement de sommes perçues.

Le Mouvement associatif, dont fait partie FNE, a demandé fin janvier l'abrogation du texte après avoir constaté un accroissement de sanctions pour des motifs fallacieux. Par exemple le retrait d'une subvention à Alternatiba Poitiers ou la sanction d'un collectif d'associations environnementales lilloises par la préfecture pour avoir organisé un « atelier sur la désobéissance civile ». Il faut rappeler à cet égard que ces décisions éminemment politiques sont attaquables et susceptibles d'être annulées par le juge administratif.

Maxime COLIN

Juriste à FNE Ile-de-France

La fouine et le renard, coupables ou victimes ?

La fouine et le renard roux sont visés cette année par la Fédération des chasseurs pour figurer parmi les espèces piégeables, hors période de chasse, dans la petite couronne. France Nature Environnement Ile-de-France, siégeant à la commission décidant de ce classement, s'y oppose.

Cette année, la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage de Paris et de la petite couronne (CDCFS) tablera sur le classement ou non du renard roux et de la fouine en espèces susceptibles d'occasionner des dommages (ESOD). Pour obtenir ce titre, il faut que le coût des dommages liés à ces espèces soit chiffré à plus de 10 000 € sur trois ans et que les mesures de réduction ou d'évitement ne soient pas suffisantes pour contrer ces préjudices.



© Adobe Stock - Vlad_g

Selon les chasseurs, ce serait le cas pour le renard roux dans les départements du 92 et 94 et pour la fouine dans les départements du 92, 93 et 94. Le premier est accusé d'endommager le gazon et de dévorer les poules. La seconde s'attaquerait à l'isolation des habitations et rongerait les câbles des voitures. Au total, la Fédération de chasseurs de la Région a répertorié cinquante plaintes de 2018 à 2022 dans les trois départements concernés, qui, rappelons-le, abritent 4,655 millions de personnes. Au total, le montant des dégâts du renard roux et de la fouine serait respectivement de

42 000 € et de 368 000 €. Or, ces chiffres sont approximatifs ou surestimés, notamment pour le renard dans le 92. A la suite d'une remarque en ce sens de France Nature Environnement Ile-de-France, il ne peut donc plus être classé ESOD dans ce département.

CES ANIMAUX NOUS RENDENT POUTANT SERVICE

Si les dommages ont été approximativement chiffrés par la Fédération, les services que nous rendent ces espèces ne l'ont pas été. Pourtant, la fouine est un prédateur généraliste qui se nourrit de rongeurs tels que le rat noir et le surmulot. Cet allié des cultures le fut aussi dans les villes où il a été domestiqué jusqu'à la fin du Moyen Âge pour dératiser les entrepôts. Pour le renard, son rôle d'auxiliaire des cultures est plus que reconnu aujourd'hui, la régulation des rongeurs durant leur pic de population évite des dommages importants ou l'utilisation de produits chimiques. Le renard est aussi un agent sanitaire qui se nourrit de charognes, notamment sur les bords des routes qui, sans lui, entreraient en putréfaction.

Si l'utilitarisme n'est peut-être pas la meilleure approche pour justifier la préservation des espèces, cette démarche a la vertu de mettre en lumière la complexité de vivre avec les écosystèmes. Les espèces ne présentent pas que des avantages ou que des inconvénients, c'est bien souvent un peu des deux et cela nécessite de mieux connaître nos voisins non humains. Comprendre leur mode de vie est d'ailleurs le meilleur moyen de se prémunir de leur possible nuisance. Ainsi grillager les poulaillers, combler les trous des bâtiments pour empêcher la fouine de passer dans les murs ou diffuser très localement du répulsif sont des mesures plus bénéfiques que leur mise à mort pure et simple.



© Adobe Stock - Michal

✍ Xavier DWORNICZEK

Chargé de mission à FNE Ile-de-France



LA VILLE STATIONNAIRE COMMENT METTRE FIN À L'ÉTALEMENT URBAIN ?

Depuis plusieurs années, les associations de défense de l'environnement s'inquiètent du développement sans limite de l'Île-de-France. Nous nous attaquons aux grands projets écocides, à l'artificialisation des terres agricoles, à la surdensification.

Ces idées sont aujourd'hui partagées par des urbanistes et des architectes. Après la publication du Manifeste pour un urbanisme circulaire de Sylvain Grisot, en novembre 2021, ce sont Philippe Bihouix, Sophie Jeantet et Clémence De Selva qui nous proposent une réflexion sur *La Ville stationnaire*, en septembre 2022.

Philippe Bihouix n'est pas urbaniste, c'est un ingénieur centralien spécialiste des ressources minérales et promoteur des *low-tech*. Il est l'auteur d'essais sur les questions environnementales et membre du conseil d'administration de l'institut Momentum.

Il est intéressant qu'un ingénieur s'attaque aux questions d'aménagement du territoire. Il le fait avec méthode. D'abord, en constatant que la ville dense n'est pas écologique. C'est une remise en cause de l'attractivité qui est le maître mot de l'État et de la Région. L'un et l'autre sont d'accord pour conserver l'objectif de 70 000 nouveaux logements construits en Île-de-France jusqu'en 2030. Philippe Bihouix et ses co-auteurs démontrent que cette course au « toujours plus » est sans issue.

La Ville stationnaire, de Philippe Bihouix, Sophie Jeantet et Clémence De Selva, édition Actes Sud, 23 €

LES RÉVOLTES DU CIEL UNE HISTOIRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE XV^e- XX^e SIÈCLE

Un livre étonnant de bout en bout et une priorité de lecture tellement il est riche en informations et montre que l'on ne peut dissocier, sur la question du changement climatique, les mondes politiques et scientifiques.

Étonnant car on n'y parle pratiquement pas de gaz carbonique, mais surtout des relations entre la forêt et le cycle de l'eau et cela de Christophe Colomb à Jean-Baptiste Joseph Fourier. On y découvre que les hommes de la Renaissance ont fait très rapidement la relation entre la pluie et les forêts lors du défrichage des îles atlantiques. On y découvre que la France, au XIX^e siècle, a lancé la première enquête nationale sur le changement climatique avec la fameuse circulaire n°18, d'avril 1821, que les auteurs ont exhumée des archives de Météo France.

Enfin, les auteurs montrent que les États européens colonisateurs se sont lancés dans la géo-ingénierie dans leurs colonies respectives, pensant rétablir les climats passés, qui en Algérie, qui en Afrique noire ou aux Indes en plantant des forêts.

La pensée climatique a donc émergé il y a longtemps, elle s'est un peu amoindrie à la fin du XIX^e pour ressurgir plus fortement au premier tiers du XX^e.

Les Révoltes du ciel, une histoire du changement climatique XV^e - XX^e siècle de Jean-Baptiste Fressoz, Fabien Locher, Paris, Points, 2022, 406 p., 11,70 €

Liaison #198 - MARS 2023

Liaison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée Environnement

Publié avec le concours du conseil régional d'Île-de-France

Directeur de publication: L. Blanchard

Comité de rédaction: J. Buisson, M. Colin, C. Giobellina, M. Holvoet, P. Latka, M. Martin-Dupray, J-P. Moulin, C. Nedelec, I. Nenner, F. Redon, M. Riottot, H. Smit, D. Védy.

Siège social: 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS - 01 45 82 42 34
ISSN 2431-7888 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal: Mars 2023

N° Commission Paritaire: 0124 G 81563

Imprimé par Le Réveil de la Marne - 4 rue Henri Dunant, 51200 Epernay
Imprimé sur papier PEFC

Prix de vente du numéro: 5 euros



DESIGNED BY TAURINE



DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à *Liaison* (4 numéros par an)

Nom-Prénom:

Adresse:

Tél:

Courriel:

Ci-joint un chèque de 20 € à FNE Ile-de-France,
2 rue du dessous des Berges 75013 Paris.